



Examen prévu par la loi du plan de transport régional – Introduction

Conseil d'administration de Metrolinx
14 février 2014

Le plan de transport régional – le Grand Projet

- Le Grand Projet est le premier plan de transport régional pour la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH)
 - Vision de la mobilité s'appliquant à 6 régions, à 30 municipalités et à 10 sociétés de transport en commun
- Élaboration d'après le cadre du *Plan de la ceinture de verdure* et du *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*
- Énoncé d'une vision, de buts et d'objectifs communs pour la région
- Approche multimodale (tous les modes de transport pris en compte)
- 10 stratégies renfermant 92 mesures et politiques, dont 9 initiatives de « Grand Projet »
- Plan d'un réseau de transport régional à long terme jusqu'en 2031



À propos du Grand Projet – Mise en œuvre du plan





Mise en œuvre depuis 2008

- Fusion de GO et mise en place des unités d'exploitation de PRESTO et de l'UP Express
- Projets de 16 milliards de dollars en cours, notamment le transport léger sur rail (TLR) d'Eglinton Crosstown, UP Express, le prolongement de la ligne de métro Spadina Toronto-York, le Mississauga Transitway, les voies rapides VIVANext dans la région de York, la modernisation de la gare Union et l'accroissement du service ferroviaire de GO Transit
- Progrès dans des domaines clés (Forum sur le transport des marchandises en milieu urbain, mise en œuvre de PRESTO, planification des centres de mobilité, etc.)
- Mise à jour technique du Grand Projet – février 2013
 - Harmonisation du Grand Projet au plan stratégique GO 2020
 - Incorporation des résultats de l'étude sur l'électrification du système GO ainsi que des évaluations environnementales et des études de faisabilité
- Stratégie d'investissement de Metrolinx – mai 2013
 - Confirmation du statut prioritaire des projets de la Nouvelle Vague
- Rapport de surveillance de référence du Grand Projet – septembre 2013
 - Établissement des indicateurs clés de rendement pour mesurer les objectifs du Grand Projet



Exigences liées à l'examen prévu par la loi du plan de transport régional

- La *Loi de 2006 sur Metrolinx* fait état des exigences concernant l'établissement et la mise à jour du plan de transport régional
 - Le plan de transport régional doit être conforme aux plans de croissance approuvés en vertu de la *Loi sur les zones de croissance*
 - Tout changement au plan de transport régional doit faire l'objet d'une consultation du public
- Le plan doit être révisé tous les 10 ans après l'entrée en vigueur de la *Loi sur Metrolinx*
 - Par conséquent, **le Grand Projet doit être revu d'ici 2016**

« Au moins une fois tous les 10 ans après l'entrée en vigueur du paragraphe (1), la Régie mène à terme une révision du plan de transport qu'exige l'alinéa (1) a) et y apporte les modifications nécessaires afin de veiller à ce qu'il soit conforme aux politiques et plans provinciaux prescrits conformément à l'alinéa (2) (d). 2006, chap. 16, par. 6 (4). »

Études justificatives de Metrolinx

Terminé :

Étude sur l'électrification du système GO

Étude sur le transport des marchandises en milieu urbain dans la GRTH

Gare Union 2031 : Étude sur la demande et les occasions

Étude sur la capacité de la gare Union

Rapport d'autorisation d'aménagement du territoire de Metrolinx dans les centres de mobilité et les gares GO

Mise à jour technique du Grand Projet

Stratégie d'investissement de Metrolinx

Rapport de surveillance de référence du Grand Projet

En cours :

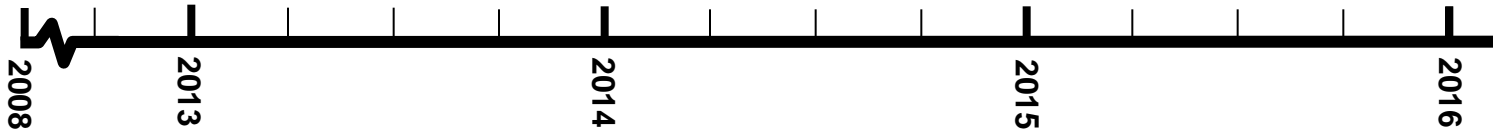
Étude sur le service ferroviaire express de Lakeshore

Étude de transport pour la région de l'aéroport Pearson

Intégration des tarifs et du service dans la RGTH

Étude sur le réseau d'allègement de Yonge

Études sur la mise en œuvre d'un service bidirectionnel continu de GO et planification du service





Coordination des examens prévus par la loi du Plan de croissance et du plan de transport régional

- En vertu de la Loi sur les zones de croissance de 2005, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe est aussi assujéti à l'exigence de révision prévue par la loi, et son examen doit commencer d'ici 2016
- Metrolinx fera en sorte de coordonner les prochains examens prévus par la loi, notamment celui du Plan de croissance
 - Partage des renseignements sur l'établissement de mesures de rendement et d'indicateurs clés de rendement
 - Reconnaissance des aspects des politiques devant faire l'objet d'une coordination
 - Coordination des échéances des analyses pour permettre la promotion de plans de travail mutuellement justificatifs
- La coordination des examens appuyés par le Comité consultatif sur la Stratégie d'investissement dans les transports publics sera favorisée (décembre 2013)
 - Recommandation : la révision du Grand Projet, comme celle du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, doivent commencer en 2014 et être coordonnées.



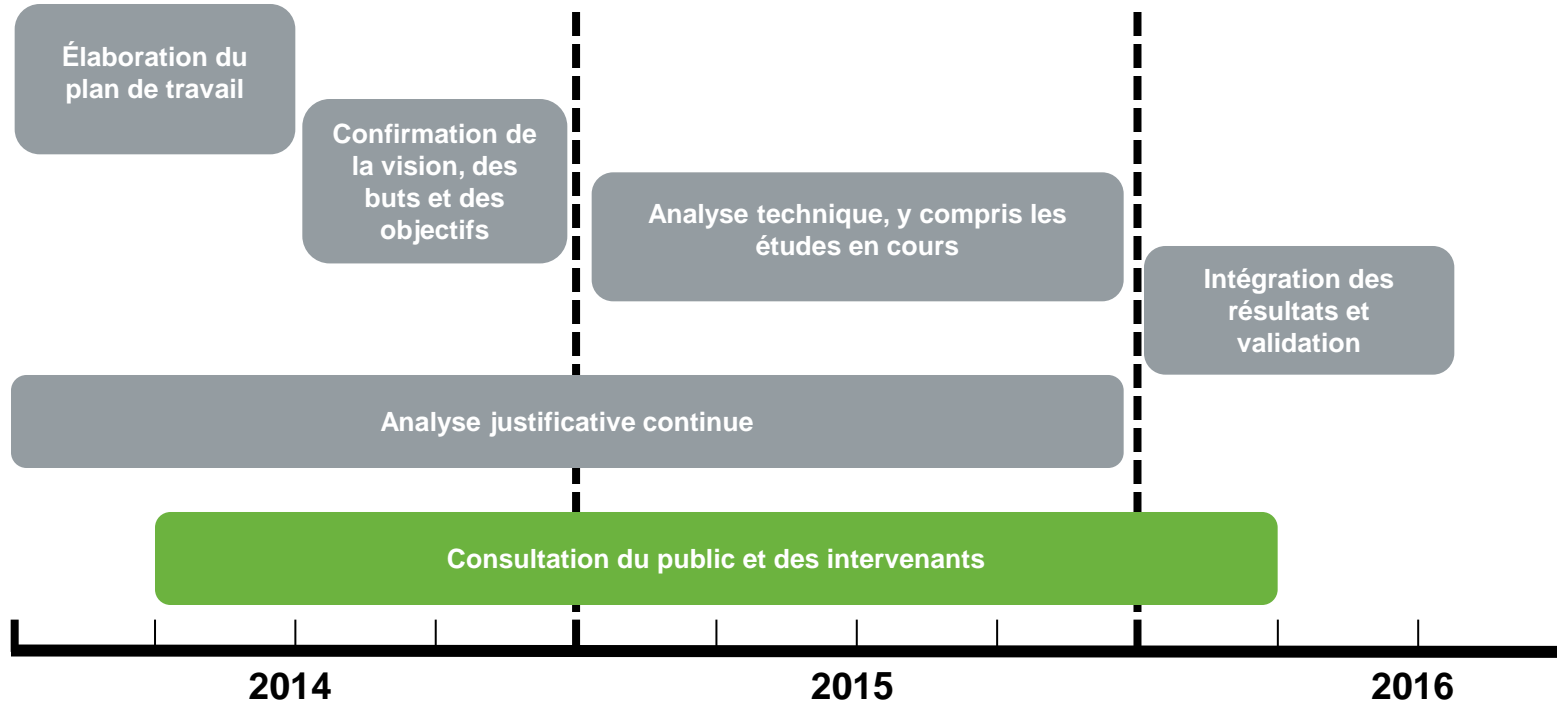
Éléments clés du processus d'examen prévu par la loi

- Élaboration d'un plan de travail qui définit :
 - La portée de l'examen prévu par la loi
 - Les échéances de la rédaction et de la publication des documents techniques
 - Les aspects de coordination avec l'examen du Plan de croissance
 - Le plan de consultation
- Analyse technique et exhaustive fondée sur des données probantes pour :
 - Déterminer les besoins de l'ensemble de la région d'ici 2041 d'après les prévisions de croissance provinciales
 - Intégrer les résultats des études récemment terminées et celles en cours
- Réviser les stratégies, mesures, politiques et projets du Grand Projet en fonction des derniers résultats d'études et des nouveaux renseignements et éliminer les lacunes en matière de politique
- Coordonner la planification mise à jour du transport avec la révision des politiques d'ordre provincial, y compris les examens du Plan de croissance et du Plan de la ceinture de verdure
- Collaboration avec les partenaires municipaux pour assurer une coordination avec les plans locaux

Consultation du public et des intervenants

- Un solide plan de consultation du public et des intervenants à l'échelle de la province sera élaboré pour encourager le dialogue avec les personnes et groupes suivants et obtenir leurs commentaires de différents moyens :
 - Les élus de tous les niveaux
 - Les organismes gouvernementaux pertinents
 - Les communautés des Premières nations
 - Les fonctionnaires municipaux
 - Les intervenants clés, y compris, mais sans s'y limiter, les organismes non gouvernementaux (ONG), les associations de l'industrie, les associations de résidents et les groupes d'affaires
 - Le public

Échéances de l'examen prévu par la loi



- Portée et renseignements détaillés additionnels à déterminer lors de l'élaboration du plan de travail
- Examen sujet à la coordination de la révision du Plan de croissance et des autres plans provinciaux

Prochaines étapes

- Poursuite du travail avec le gouvernement provincial pour coordonner les processus
- Mise sur pied d'une équipe pour assurer le soutien technique, les analyses et le soutien aux communications
- Exploration des meilleures pratiques d'un point de vue juridictionnel
- Dépôt du plan de travail, y compris de la stratégie de consultation correspondante, auprès du Conseil d'administration de Metrolinx en juin 2014